

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 1/6

Nom commercial :

INTERIM CB POUDRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **INTERIM CB POUDRE**

Utilisation : Réalisation de bridges et couronnes provisoires.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit n'est pas réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Aucun danger.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique : Pré polymérisé de Méthacrylate poudre et pigments.

Substances dangereuses représentatives :

| Composants ou impuretés apportant un danger | N°CAS | N°EINECS | Concentration | Classification |
|---|-------|----------|---------------|----------------|
| aucun | | | | |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 2/6

Nom commercial :

INTERIM CB POUDRE

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|-----------------------------------|--|
| En cas d'inhalation : | - |
| En cas d'ingestion : | Rincer la bouche, consulter immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec la peau : | Laver abondamment avec de l'eau et savon. |
| En cas de contact avec les yeux : | Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés : | CO ₂ , eau. |
| Feu inhabituel/dangers d'explosion : | Utiliser un appareil respiratoire autonome. |
| Protection des intervenants : | Equipements spéciaux pour la protection des intervenants. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles : | Utiliser un appareil respiratoire autonome. |
| Précautions pour la protection de l'environnement : | Prévenir toute fuite dans les cours d'eau et les rivières. |
| Méthodes de nettoyage : | Eviter de disperser la poussière dans l'air. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------------------------|---|
| Manipulation : | - |
| Stockage : | Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 10 à + 25°C. |
| Matériaux utilisés pour l'emballage : | - |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 3/6

Nom commercial :

INTERIM CB POWDRE

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Prévoir une douche oculaire.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

| N°CAS | VME – ppm | VME – mg/m ³ | VLE – ppm | VLE – mg/m ³ | Note | TMP N° | FT N° |
|-------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|------|--------|-------|
| | | | | | | | |

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque avec filtre à particules (P1)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 5).

Protection des mains : Gants en Nitrile.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Poudre fine.

Couleur : Jaune clair.

Odeur : Inodore.

pH : Neutre.
- A l'état de livraison : 9.5 – 10.5
- A la dilution d'emploi : 9

Solubilité :
- Dans l'eau : Insoluble.
- Dans les solvants : -

Coefficient de partage : -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 4/6

Nom commercial :

INTERIM CB POWDRE

| | |
|-----------------------------------|------------------------|
| Pression de vapeur : | - |
| Densité relative : | 1.19 g/cm ³ |
| Inflammation et explosion : | Non combustible. |
| Point d'éclair en coupe fermée : | Ca. 300°C |
| Température d'auto-inflammation : | Ca. 460°C |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | - |
| Dangers d'explosion : | - |
| Propriétés comburantes : | - |
| Autres données : | - |
| Viscosité : | - |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---------------------------------------|---|
| Conditions à éviter : | Ne pas mélanger avec d'autres produits. |
| Matières à éviter : | Agents d'oxydation forts. |
| Produits de décomposition dangereux : | Développement de vapeurs nocives. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------|--|
| Toxicité aiguë : | Poussières nuisibles. |
| Après contact avec la peau : | Un contact répété ou prolongé avec le produit pur peut entraîner une irritation des couches superficielles de l'épiderme caractérisée par un dessèchement de la peau, des démangeaisons ou des rougeurs locales. |
| Après contact avec les yeux : | Irritant caractérisé par un clignement excessif des yeux, un larmolement et une rougeur de la conjonctive. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 5/6

Nom commercial :

INTERIM CB POWDRE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants : Non biodégradable.
Mobilité : Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.
Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Règlement de transport : | ADR/RID/ADNR | IMDG/OMI | IATA/ICAO |
|---------------------------|--|----------|-----------|
| Classe : | NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS | | |
| Etiquette(s) : | | | |
| Numéro ONU : | | | |
| Groupe d'emballage : | | | |
| Code danger : | | | |
| Code Quantité Limitée : | | | |
| Polluant marin | | | |
| Fiche sécurité : | | | |
| Avion passager et cargo : | | | |
| Instruction d'emballage : | | | |
| Avion cargo seulement : | | | |
| Instruction d'emballage : | | | |
| Libellé de transport : | | | |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S004512

Page : 6/6

Nom commercial :

INTERIM CB POUDRE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Non classée.

Symboles : Aucun.

Risques particuliers attribués à la
préparation et conseils de prudence : Phrases R :
Aucune.

Phrases S :
Aucune.

Prescriptions nationales : Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007
Date de révision : 14/09/2007

Phrases R des composants dange-
reux cités dans le chapitre 3 de la
FDS : Aucune.

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.